

AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »

Association loi 1901

Contrat d'Engagement Mutuel



Agrumes

2024 / 2025

Site : alabonnefranckette.informethique.org

Référente : Elisabeth

A RENDRE LUNDI 23 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

Il est établi **entre** :

Le dénommé Producteur

et

Le/la dénommé·e adhérent·e

Jean-Jacques LAURENT

.....

Demeurant :

Demeurant :

**SAS de Cirione, "Au Jardin de la Testa",
20144 Ste Lucie de Porto Vecchio,**

.....

Tél : 06 20 38 11 27

Tél :

Email :

ENGAGEMENT RECIPROQUE :

Le producteur s'engage à fournir 6 livraisons mensuelles d'agrumes (clémentines, oranges, pomelos) et dont 4 livraisons de citrons, certifiés AB, à 3.50 €/kg, ainsi que des confitures BIO issues de son exploitation. Il s'engage à faire preuve de transparence sur ses modes de production, à mettre en place après consultations avec le référent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou autres (transports, ...), à rencontrer au moins une fois les Amapiens à l'occasion de ses déplacements.

L'adhérent·e s'engage sur **le même panier tout au long du contrat** en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits dans les colis, à partager les risques et les bénéfices avec le producteur pendant une durée de 6 mois. **Les citrons et les confitures sont facultatifs.**

DUREE :

De Novembre 2024 à Mars 2025 suivant le calendrier préalablement défini ci-dessous, que les parties s'engagent à respecter.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soirs de 18h30 à 19h30.

RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

- **COMMANDE SANS CITRONS (entourer votre choix) :**

* 6 paniers d'agrumes de 2.5kg : 6 X 8.75€ = 52.50€

* 6 paniers d'agrumes de 5kg : 6 X 17.50€ = 105€

* 6 paniers d'agrumes de 10kg : 6 X 35€ = 210€

- **COMMANDE AVEC CITRONS** : le poids choisi est le même pour les 4 livraisons de citrons ; il s'ajoute aux 2 livraisons sans citrons de Novembre.

Exemple : panier de 2.5Kgs + 500g de citrons = 3 kgs de clémentines en Novembre.

Entourer la case correspondant à votre panier :

	+ Citrons 500g	+ Citrons 1 kg	+ Citrons 1.5 kg	+ Citrons 2 kgs
Panier 2.5 kgs	6 x (3kg x 3.50€) = 63€	6 x (3.5kg x 3.50€)= 73.50€	6 x (4kg x 3.50€)= 84€	6 x (4.5k x 3.50€)= 94.50€
Panier 5 kgs	6 x (5.5kg x 3.50€) = 115.50€	6 x (6kg x 3.50€)= 126€	6 x (6.5kgs x 3.50€)= 136.50€	6 x (7kg x 3.50€)= 147€
Panier 10 kgs	6 x (10.5kg x 3.50€) = 220.50€	6 x (11kg x 3.50€)= 231€	6 x (11.5kg x 3.50€)= 241.50€	6 x (12kg x 3.50€) = 252€

CONFITURES :

	04 nov	25 nov	16 déc	13 janv	10 fév	17 mars
Pot de 210g : Orange ou Orange Amère ou Citron ou Pomelos ou Clémentine ou Mandarine : 5€						
TOTAL						

TOTAL COMMANDE Agrumes + Confitures =

REGLEMENT :

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de **SAS LPF** en 3 fois avec un montant égal (ou à peu près) pour chaque chèque.

chèque 1 :€, **BQUE** : **numéro** : (novembre)

chèque 2 :€, **BQUE** : **numéro** :(janvier)

chèque 3 : €, **BQUE** : **numéro** :(mars)

CALENDRIER :

NOVEMBRE		DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
Clémentines	Clémentines	Oranges Citrons	Oranges Citrons	Pomelos Citrons	Pomelos Citrons
Lundi 04 Nov	Lundi 25 Nov.	Lundi 16 Déc.	Lundi 13 Janv.	Lundi 10 Février	Lundi 17 Mars

Date :

Signature

Signature

Le producteur Jean-Jacques LAURENT

Le membre adhérent :

